

Cancer du col de l'utérus

Le médecin généraliste, acteur de la prévention et du dépistage du cancer du col de l'utérus

Chaque année, **3000 nouveaux cas** de cancer du col de l'utérus sont détectés et 1000 femmes décèdent des suites de cette maladie. Vous pouvez protéger vos patientes avec efficacité grâce à la **vaccination** des jeunes filles et au **frottis cervico-utérin** pour les femmes de 25 à 65 ans.

MÉDECIN GÉNÉRALISTE ET DÉPISTAGE

En tant que médecin généraliste, **votre rôle est essentiel pour favoriser la réalisation régulière de ce dépistage** par un plus grand nombre de femmes.

QUI EST CONCERNÉ ET A QUELLE FRÉQUENCE ?

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est recommandé à **toutes les femmes de 25 à 65 ans**, qu'elles soient vaccinées ou non, **tous les 3 ans** (après 2 premiers frottis normaux effectués à 1 an d'intervalle).

QUELLES SONT LES PATIENTES QUI SE FONT MOINS DÉPISTER ?

- les femmes plus âgées, de 50 à 65 ans ;
- les femmes des catégories socioéconomiques les moins favorisées.

VOUS POUVEZ

- **Interroger vos patientes de 25 à 65 ans** sur leur dernier frottis et leur proposer d'en réaliser un si elles n'en ont pas fait depuis plus de 3 ans.
- **Rappeler les recommandations : le dépistage du cancer du col de l'utérus est recommandé chez toutes les femmes de 25 à 65 ans, vaccinées ou non** ; les deux premiers frottis sont réalisés à un an d'intervalle, puis tous les 3 ans si ces deux derniers frottis sont normaux. Il est important de préciser tout particulièrement à vos patientes que **le suivi par frottis ne s'arrête pas à la ménopause**, en raison de l'évolution lente des anomalies liées aux HPV.
- **Proposer un frottis de dépistage au moment de la déclaration de grossesse** à vos patientes n'ayant pas fait de frottis depuis plus de 3 ans¹.

NB : il est possible, **si vous ne réalisez pas de frottis, d'adresser vos patientes** à un gynécologue, à un autre généraliste, à une sage-femme, à l'hôpital, à un centre de santé, un centre mutualiste ou à un centre de planification familiale. Le frottis peut aussi être fait, sur prescription, dans certains laboratoires d'analyse de biologie médicale et d'anatomopathologie.

1. Arrêté du 3 février 2010 relatif à la proposition de réalisation d'un frottis cervico-utérin lors du premier examen prénatal.

MÉDECIN GÉNÉRALISTE ET VACCINATION HPV

La vaccination des jeunes filles contre les papillomavirus humains (HPV) est un moyen complémentaire de prévention du cancer du col de l'utérus recommandée **chez les filles entre 11 et 14 ans**. Elle doit être réalisée avant le début de la vie sexuelle, pour les protéger avant qu'elles ne soient exposées au risque d'infection. La réponse vaccinale est meilleure quand la vaccination est initiée à un âge plus précoce. La vaccination peut également être proposée **en rattrapage aux jeunes filles jusqu'à l'âge de 19 ans révolus**.

VOUS POUVEZ

- **Sensibiliser vos patientes** à l'importance de cette vaccination et particulièrement les **jeunes filles de milieu socio-économique défavorisé et leurs parents**, susceptibles d'être moins bien dépistés plus tard.
- **Informersur l'importance de réaliser les 2 ou 3 injections (selon l'âge)**, indispensables pour obtenir une protection durable. Toutefois, lorsque le schéma vaccinal est interrompu, il n'est pas nécessaire de refaire un schéma complet. Les doses manquantes peuvent être administrées au-delà de l'intervalle des 12 mois après la première dose.
- **Profiter du rendez-vous vaccinal prévu au même âge (11-13 ans)** pour le rappel dTcaP afin d'initier ou de compléter la vaccination contre les HPV.
- **Répondre aux inquiétudes éventuelles sur ce vaccin** : les effets secondaires les plus fréquemment observés sont des réactions locales au point d'injection, parfois de la fièvre, et plus rarement des syncopes vaso-vagales justifiant la recommandation d'une surveillance médicale de quinze minutes après la vaccination. Le plan de gestion des risques de l'ANSM ne montre pas, à ce jour, de complications significatives associées à la vaccination, ni d'augmentation du risque de survenue d'une maladie auto-immune.

VACCINATION

DÉPISTAGE

EN RÉSUMÉ

VACCIN QUADRIVALENT

11-13 ANS révolus :
2 doses espacées de 6 mois

14-19 ANS révolus :
3 doses (0, 2 et 6 mois)

VACCIN BIVALENT

11-14 ANS révolus :
2 doses espacées de 6 mois

15-19 ANS révolus :
3 doses (0, 1 et 6 mois)

25-65 ANS :
1 frottis tous les 3 ans,
même chez les femmes
vaccinées

DES OUTILS DE FORMATION ET D'INFORMATION A VOTRE DISPOSITION

POUR VOUS sur www.e-cancer.fr

- Un dossier d'information dédié.
- Un module de formation en e-learning.
- Un guide ALD sur la prise en charge et le parcours de soins d'une patiente atteinte d'un cancer invasif du col utérin.

POUR VOS PATIENTES

- Des dépliants et affichettes sur le dépistage et la vaccination. Pour commander gratuitement ces outils, rendez-vous sur www.e-cancer.fr/publications.

